

## Volet B

## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

\*19313827\*



Déposé 03-04-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0724507054

Dénomination

(en entier): CCRT

(en abrégé):

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Chaussée de Lille 377

7700 Mouscron

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

L'association a pour dénomination : ASBL **"CCRT"**. Elle a pour but de proposer des activités culturelles et divertissantes aux habitants du quartier du Risquons-Tout. Le siège social de l'association est fixé à 377, chaussée de Lille 7700 Mouscron, arrondissement judiciaire de Tournai.Le conseil d'administration déclare se réunir valablement aux fins de procéder à la nomination du président, Vice-Présidents, Secrétaire et Trésorier et de reprendre les engagements pris pour l'association en formation.

A l'unanimité, le conseil décide : d'appeler aux fonctions de :

Président : M Korleven Benoît, prénommé;

Vice-Présidents: M Vanneste Jean-François, prénommés;

**Secrétaire :** Mme Roué Gaëlle, prénommé; **Trésorier :** M Vanneste Benoît, prénommé.

Les administrateurs sont élus pour un terme de trois ans. Ils sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants, non réélus, cesse immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à la réélection.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.

Au verso: Nom et signature